

Épreuve d'admission 2020 | **Architecture d'intérieur**

ORGANISATION, CONTENU ET MODALITÉS PRATIQUES DE L'ÉPREUVE

Avoir rempli toutes les formalités administratives d'inscription est un préalable indispensable pour être autorisé à présenter l'épreuve d'admission.

La participation des candidats à l'ensemble des activités d'évaluation est obligatoire.

L'épreuve d'admission se prépare en amont. À cette fin, chaque candidat pourra choisir, parmi une **liste donnée, soit de lire un livre, de visionner un film ou de visiter un site internet ou un musée**. Cette démarche a pour but de le nourrir, d'aiguiser son regard, d'élargir ses connaissances, ce qui l'aidera lors de l'entretien individuel et de l'épreuve écrite.

EPREUVE ECRITE

Temps laissé à chaque étudiant afin de rédiger un texte d'une douzaine de lignes ayant comme thème : le métier d'architecte d'intérieur. Qu'est-ce que l'architecture d'intérieur ? / Comment l'étudiant se projette-t-il en tant qu'architecte d'intérieur ? / Comment l'étudiant conçoit-il le métier d'architecte d'intérieur ?

ENTRETIEN INDIVIDUEL

Un ensemble de réalisations/projets tel que maquettes, plans, croquis, perspectives, ... seront mis à la disposition de l'étudiant. En fonction de ses affinités il en choisira un comme support de discussion. Il sera capable d'argumenter son choix, de l'analyser et de communiquer ses ressentis. À l'issue de l'entretien, le professeur donnera un feedback oral à l'étudiant.

JOUR 1

- **8h30-9h : Accueil général (cafétéria de l'école)**
- Accueil en option
- Epreuve écrite
- Entretien autour du projet choisi

L'épreuve d'admission d'Architecture d'intérieur s'organise en une journée (8 septembre 2020).